

Opinion : COVID-19

La démondialisation n'est pas une panacée

Geneviève Dufour et Stéphane Paquin Respectivement professeure titulaire à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique

Face à la crainte d'une pénurie de certains produits, plusieurs remettent en question le modèle économique existant, basé en grande partie sur le libre-échange.

La crise de la COVID-19 a ainsi accentué, notamment au sein du gouvernement du Québec, une prise de conscience de notre dépendance extrême aux autres et de l'importance de maintenir la production locale de certains produits stratégiques.

La crise de la COVID-19 fait donc prendre conscience de notre fragilité à assurer l'approvisionnement de certaines marchandises et la nécessité de demeurer souverain en certaines matières. Les secteurs de l'énergie, du transport, de l'éducation, de la défense et de la santé devraient assurément être protégés du jeu de la libéralisation des échanges. La bonne nouvelle, c'est que les règles du commerce international permettent déjà aux États d'éviter la libéralisation des échanges dans ces domaines, voire d'invoquer des exceptions pour temporiser les impacts de la mondialisation si nécessaire.

Le secteur agroalimentaire devrait aussi pouvoir échapper aux règles du commerce international. Si le régime juridique en la matière diffère de celui applicable aux marchandises en général, il n'en demeure pas moins que la libéralisation demeure la règle. À ce titre, on peut espérer que la crise de la COVID-19 donne au gouvernement du Canada l'occasion de mieux comprendre l'importance d'éviter les concessions trop généreuses en matière agroalimentaire. En effet, chaque accord de libre-échange conclu dans les dernières années a été l'occasion de diminuer la protection accordée en la matière.

Il était donc grand temps qu'on remette en question la course aux accords de libre-échange. Leur multiplication et leur intensification ont apporté depuis quelques années une avalanche de concessions dans des domaines toujours plus techniques qui permettaient à peine aux spécialistes d'en saisir l'ampleur des conséquences.

Cela étant dit, à moins d'un changement de paradigme majeur et mondial, la crise actuelle n'aura pas l'effet de démondialisation de l'économie espérée par certains ou d'augmentation de la capacité des pays, dont le Canada, à être autosuffisants en toute matière.

Des nuances importantes

Si rapatrier ou raccourcir les chaînes d'approvisionnement de manière à assurer la production au niveau local peut s'avérer une bonne solution dans certains cas, d'importantes nuances doivent être apportées.

Prenons l'exemple du matériel médical. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le commerce international des produits médicaux essentiels à la gestion de la crise de la COVID-19 représente 597 milliards de dollars américains annuellement. Cela dépasse le total des exportations de marchandises du Canada en 2018 (450 milliards).

Dix pays sont responsables des trois quarts des exportations mondiales. Contrairement à ce qu'on lit parfois, la Chine n'est pas la seule à exporter massivement des produits médicaux. L'Allemagne, les

États-Unis et la Suisse exportent 35 % des produits médicaux dans le monde alors que la Chine, l'Allemagne et les États-Unis exportent 40 % des produits de protection individuelle.*

Comme on est en mesure de le constater, il ne s'agit pas d'une industrie simple à rapatrier pour le Québec. Au-delà de la question des fournitures médicales, plusieurs appellent à un retour au « made in Québec ». Rapatrier et épouser la démondialisation commerciale apparaît pour le moins irréaliste.

Les chaînes d'approvisionnement sont conçues de telle sorte que bien peu d'entreprises peuvent se targuer aujourd'hui de produire une marchandise fabriquée localement.

Contrairement à une idée répandue, les pays n'exportent pas des produits assemblés grâce à des pièces et de la main-d'œuvre locales. Ils exportent surtout des biens intermédiaires ou des tâches qui sont par la suite utilisés dans un assemblage final. Selon l'ancien directeur de l'OMC Pascal Lamy, 60 % du commerce international concerne des biens intermédiaires ou des tâches à être incluses dans un produit final. En 2017, les exportations internationales étaient composées de 40 % de produits et de services importés. En 2015, les biens intermédiaires représentaient 50 % de la valeur totale des importations des pays de l'ALENA.

En clair, rapatrier au Québec et au Canada la production de l'ensemble des biens intermédiaires et des tâches menant à la confection des produits dont nous avons besoin impliquerait une redéfinition complète de nos chaînes de production et une réorientation de carrière de nombre de Québécois qui ne possèdent pas le savoir-faire nécessaire à une industrie majoritairement primaire et secondaire, sans parler de l'augmentation des prix que cela amènerait.

Depuis 2017, le commerce international a déjà commencé à diminuer en pourcentage du PIB mondial en raison de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Chine. Si les pays choisissent de tenter de rapatrier la production et d'ériger des barrières protectionnistes ou de dénoncer tous les accords de commerce, la crise économique majeure qui suivra la pandémie de la COVID-19 se transformera à coup sûr en dépression comme en 1929. Il faut donc éviter de tomber dans le piège trop facilement tendu du protectionnisme et du repli nationaliste.